

Extrait du Registre des Arrêtés du Maire du 24 Avril 2026



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001200-20260424-A24042026-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/04/2026

ARRETE

OBJET : Fermeture temporaire d'une partie du parking municipal attenant à l'école primaire « U Rustincu » et au multi accueil « I Piulelli »

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE FURIANI

VU le Code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2212-1 et suivant,

VU le Code générale de la propriété des personnes publiques,

CONSIDERANT les travaux d'extension du multi accueil « I PIULELLI » autorisés par le permis de de construire n° PC02B12024N0031 accordé en date du 26/03/2025,

CONSIDERANT que le Maire doit prendre toutes les mesures de sécurité nécessaires au bon déroulement de ces travaux,

ARRETE :

ARTICLE 1 : A partir du 24 avril 2026 et pour une durée de 8 mois, la partie Nord du parking attenant à l'école primaire « U Rustincu » et au multi-accueil « I Piulelli » sera fermé conformément au plan figurant en annexe afin de mettre en sécurité le chantier d'extension de du multi-accueil « I Piulelli ».

ARTICLE 2 : La signalisation d'interdiction sera mise en place et entretenue par l'entreprise VIA CORSA représentée par Monsieur Denis BALDUCCHI.

ARTICLE 3 : Monsieur le Maire de Furiani, Mme la Directrice Interdépartementale de la police nationale de la Haute-Corse, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

LE MAIRE
Michel SIMONPIETRI

